



Les clapotis des Avaris

n°10 mars 2023

rédigé et édité par nos soins – 110 exemplaires

Mairie 3 rue des abreuvoirs 81110 St Amancet



mairiestamancet@orange.fr

Entretien et autres nouvelles de la commune

L'élagage des arbres de l'allée royale et alentours a été effectué par l'entreprise Ecovana.

Après les rues du village, c'est maintenant l'ensemble des voies de la commune qui sont nommées. Des panneaux portant le nom de la voie ont été installés par l'entreprise «Signaux Girod»

Les grilles de l'entrée du cimetière ainsi que celles de l'église ont été nettoyées et préparées pour ensuite être repeintes.

Il est rappelé qu'un défibrillateur est installé dans le couloir de la Mairie. Des nouvelles étiquettes signalent sa présence.

Les cloches de notre église ont été contrôlées par la Sté Bodet campanaire titulaire du contrat de maintenance.

Un panneau STOP a été installé sur la rue de la Gourgo d'en Bassal à l'intersection avec la route de la carrière. Soyez vigilant.

Un camion a été vu en train de faire un dépôt sauvage d'encombrants contre l'arrêt de bus de St Amancet (chemin d'Arles) le 17 décembre 2022. La personne responsable a été retrouvée et a écopé d'une pénalité de 150€ et a été invitée à faire une formation sur l'environnement.

Une prolifération de ragondins dans un champ à l'entrée de village nous oblige à prendre des mesures pour limiter les dégâts qui pourraient être conséquents pour la rivière et les cultures. Des informations et autorisations ont été prises auprès des différents organismes compétents pour répondre à la régulation de l'espèce dont la solution est le piégeage. Sauf que nous ne connaissons qu'un piégeur agréé (à Dourgne). Aussi il ne peut opérer qu'avec la permission du propriétaire du terrain.

Nous avons tous reçu dans nos boîtes aux lettres un courrier de Trifyl concernant les dernières consignes de tri de nos poubelles dans les bacs jaunes: depuis le 1 janvier 2023, «100% de nos emballages se trient». Des poubelles supplémentaires et géantes ont été installées à cet effet dans toute la commune.

Les poteaux nécessaires à l'arrivée de la fibre ont été installés. Quelques câbles ont été tirés et depuis plus rien... Un courrier a été adressé au Président du département du Tarn afin d'avoir des précisions sur la date de branchement effectif.

Dans le cadre de l'exercice appelé «Orion 2023» des manœuvres militaires ont eu lieu sur le territoire du 23 février au 11 mars 2023. Notre village n'a pas été traversé sauf par les voies aériennes.

Assainissement: suite au contrôle effectué par le bureau d'étude, un courrier a été envoyé, dans un premier temps, aux propriétaires qui n'ont pas de travaux à réaliser.

Bienvenue aux nouveaux résidents de la commune. Un terrain communal pour le jardinage est à votre disposition. C'est gratuit, fourni en eau (sauf restriction préfectorale!) et il y a un cabanon pour entreposer vos outils. Si vous êtes intéressés renseignez-vous auprès de la mairie pendant les heures d'ouverture.

Sur le Bassin versant du Sor, Le Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout (SMBA) a reçu compétence des Communautés de Communes Lauragais Revel Sorézois et Sor Agout dans la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI).
bassin-agout.fr

Pour tout questionnement sur les Droits et Devoirs des riverains, problématique en lien avec les milieux aquatiques, le SMBA est à votre écoute et peut également vous orienter auprès de ses partenaires techniques.

Syndicat Mixte du
Bassin de l'Agout

Annexe SOR
Mairie - 17 route de
Puy-laurens
81700 Blan

Rachida BERRAYAH
Technicienne de rivière

0780.4160.50
sor@bassin-agout.fr



Manifestations à venir

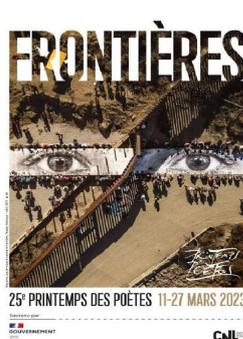
Le "Tour cycliste du Tarn Montagne Noire 2023" doit s'organiser le dimanche 23 avril 2023.

Le concert du trio Musica3 qui a joué à l'église du village le 12 février a eu un franc succès auprès des quelques 50 spectateurs et amateurs de musique baroque et de la renaissance.

Madame Morandi revient le dimanche 26 mars dans le cadre de la 25ème édition du «printemps des poètes» pour un récital poétique et musical. Rendez-vous à 15h à la mairie.



Société des Poètes et Artistes de France



Mairie de Saint-Amancet Dimanche 26 mars à 15h

Renseignements : 06 13 31 90 50
www.spafoccitanie.eklablog.com

Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique
Ateliers « Louvre-Battiste » association loi 1901 – Soreze 81540

Une plaque commémorative a été ajoutée au monument aux morts de St Amancet par l'association des Saint-Cyriens de la promotion du Maréchal Franchet D'Esperey. Elle sera inaugurée lors des manifestations du 8 mai 2023.

Les organisateurs de l'association «Les découvertes de Saint Amancet» préparent la fête du 2 et 3 septembre prochain. N'hésitez pas à vous joindre à cette belle équipe. Votre contribution sera vivement appréciée !

Contact : Thierry au 06 09 08 69 11

Regret et peine

Madame Georgette Desplat née Gleizes nous a quitté le 23 décembre 2022 à l'âge de 96 ans.

Territoire Engagé Nature

• tram noire:

Depuis décembre l'extinction de l'éclairage de nuit du bourg est opérationnel.

• Forêt:

Le nouveau programme de gestion de notre forêt communale présenté par l'ONF pour une durée de 20 ans de 2023 à 2042 a été accepté par le conseil municipal. Au préalable, la commission forêt réunie le 13 octobre 2022 avait demandé la prise en compte des points suivants:

- Les andains en forêt communale sont dorénavant interdits.
- Les pentes doivent se régénérer naturellement sans plantation d'arbres.
- Nous souhaitons la plantation de feuillus.
-

Résultat du contrôle de la bonne application du standard PEFC de notre forêt communale (Pan Endorsement Forest Certification) est une certification internationale en faveur de la gestion durable des forêts.

BILAN FINAL DU CONTRÔLE:
aucun écart n'a été relevé

Un point fort a été inscrit sur la grille de contrôle :l'investissement et l'implication des élu(e)s sur les sujets forestiers (risque incendie, les énergies renouvelables, la gestion durable) qui ont permis à la commune d'être en avance sur ces sujets.

«Le 20/01/2023, la Revue de Direction de PEFC Occitanie, instance décisionnaire, a examiné les résultats de cette visite. Elle a validé les conclusions qui avaient été relevées et considère que la gestion pratiquée satisfaisait aux engagements PEFC. PEFC Occitanie tient à vous féliciter pour la gestion durable mise en place dans vos forêts. Votre dossier de contrôle 2022 est clôturé et votre certification sera bien évidemment maintenue.»

Aides financières pour la rénovation énergétique

Le budget de l'État concernant les rénovations énergétiques a été repensé en 2022 et les aides financières à destination des particuliers seront reconduites en 2023.

En effet, les propriétaires, copropriétaires et collectivités peuvent bénéficier d'aides pour améliorer la rénovation énergétique de leur logement. Cette liste d'aides financières comprend notamment des subventions, des chèques énergie, des réductions d'impôts et déduction fiscale, et bien d'autres. Il faut savoir qu'un logement qui respecte les normes de rénovation énergétique consomme moins d'énergie et permet ainsi de réduire le montant des factures mensuelles.

Voici la liste des aides financières auxquelles les Français peuvent bénéficier en 2022 pour la rénovation énergétique de leur logement (liste mise à jour en novembre 2022) :

- **L'Éco prêt à taux zéro** : ce prêt permet de financer la rénovation énergétique des logements sans avoir à faire d'avance de trésorerie. De plus, le taux d'intérêt du crédit est nul et le montant de celui-ci peut aller jusqu'à 50 000 euros. Pour consulter les conditions d'éligibilité de l'éco-prêt à taux zéro, rendez-vous sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19905>
- **Le Coup de pouce économies d'énergies** : il permet à tous les ménages de bénéficier de primes pour financer certains travaux de rénovation énergétique (chauffage, isolation, rénovation globale, etc). Les démarches pour obtenir cette aide sont à réaliser sur le site spécialisé : <https://www.coupdepouceeconomiedenergie.fr/>
- **Le chèque énergie** : c'est une aide nominative qui permet d'aider au paiement des factures d'énergie du logement et de faire face à la montée exceptionnelle des prix de l'énergie, notamment l'électricité et le gaz. Son montant est de 100 €.
- **Le prêt pour travaux** : en plus des aides financières de l'État, il est possible de souscrire un prêt personnel pour financer des travaux pour la rénovation énergétique d'un logement. Il est possible de faire une demande de prêt personnel pour ce type de travaux dans un établissement financier spécialisé. [Découvrez-en plus sur ce site internet.](#)
- **MaPrimeRénov'** : elle remplace le crédit d'impôt transition énergétique et les aides de l'Anah "Habiter mieux agilité". Cette aide est ouverte à l'ensemble des propriétaires, quels que soient leurs revenus. Le logement doit être construit depuis au moins 15 ans ou depuis au moins deux ans lors du remplacement d'une chaudière au fioul. Le montant de la prime est calculé en fonction des revenus et du gain écologique des travaux. Vous pouvez déposer votre demande directement sur le site : <https://www.maprimerenov.gouv.fr/>
- **MaPrimeRénov' Sérénité** : cette aide financière et de conseil permet aux ménages ayant de faibles revenus d'être assistés dans leur projet de rénovation énergétique. Pour accéder à cette aide, il suffit de faire une demande en ligne. Pour cela, vous devez d'abord vous créer un compte personnel sur le site dédié aux aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) : https://monprojet.anah.gouv.fr/po/demarche/infos_po
- **La TVA à 5,5%** : pour des travaux de rénovation énergétique, certains particuliers peuvent bénéficier d'une TVA à taux réduit de 5,5%. Retrouvez le formulaire d'attestation sur [le site du service public.](#)
- **L'aide des entreprises de fourniture d'énergie** : les entreprises de fourniture d'énergie (EDF, Total, etc) proposent des aides pour la réalisation de travaux d'économies d'énergies (diagnostics, conseils, prime, prêt à taux bas, etc).
- **La réduction d'impôt "Denormandie"** : elle permet aux particuliers qui achètent un logement à rénover d'avoir une réduction d'impôt sur le revenu. Vous pouvez

en savoir plus sur [le site du service public](#).

- **L'exonération de la taxe foncière** : certaines communes et départements peuvent accorder une exonération de la taxe foncière à des ménages.

En complément de cette liste d'aides financières, vous pouvez vous rendre sur [le site du gouvernement](#) pour avoir plus de précisions.

Infos diverses



La CLCV, Association Nationale Agréée de défense des consommateurs et usagers peut vous apporter ses conseils et son soutien dans la résolution des litiges de la vie quotidienne (achats, travaux, abonnements, abus, internet, téléphone, banque, assurance etc...)

Permanence tous les lundis à **SAIX** (Maison des Associations, face à la Mairie) de 14 à 17 heures et le 1er et le 3ème mardi du mois à **SEMALENS** (Mairie) de 15h à 16h.

Nous recevons aussi les dossiers par internet « clcv.sudtarn@orange.fr »

Dans tous les cas contact au : **0641209730**

L'atelier de création et d'expression du Centre Monique Culié à Revel à sorti son 2ème « PETIT JOURNAL ». Il favorise l'expression et le partage entre tous les habitants du territoire de l'intercommunalité Revel Lauragais Sorézois. Pour information et participation à l'élaboration adressez-vous à l'accueil du Centre Communal d'Action Social.



Enedis a rénové le réseau électrique à St Amancet et Dourgne en réduisant les risques pour l'avifaune en octobre 2022

